

<p>Faire vos choix de formations</p> <p>La procédure Hors DAP s'adresse aux étudiants libanais souhaitant poursuivre leurs études en université en L2, L3, M1, M2 ou dans les écoles d'ingénieur, les écoles de commerce et les écoles d'art et vous permet de choisir jusqu'à 7 formations.</p>	<p>Calendrier de la procédure</p> <ul style="list-style-type: none">• Début des inscriptions : 1^{er} octobre 2024• Début de la prise de rdv pour le paiement des frais de dossier et la validation : 8 octobre 2024• Clôture des inscriptions: 22 février 2025
--	--

1-Constitution du dossier électronique

- Constituez votre dossier électronique à partir du 1^{er} octobre 2024 sur la plateforme Études en France : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/etudesenfrance>
- Créez un compte dans la rubrique : "Je m'inscris " et complétez l'onglet "je suis candidat" ;
- Dans la rubrique "informations personnelles", téléchargez votre photo d'identité récente et votre pièce d'identité
- Dans la rubrique "parcours et diplômes", téléchargez votre bac, vos relevés de notes universitaires et vos diplômes validés. Si vous êtes en cours d'études, téléchargez votre attestation d'inscription. Tous vos documents doivent être traduits en français ou en anglais ;
- Dans la rubrique "mon panier de formations", sélectionnez jusqu'à 7 formations ;
- Dans la rubrique "compétences linguistiques", téléchargez l'attestation de réussite si vous avez déjà effectué le test de langue et reçu les résultats ou la convocation au test si vous ne l'avez pas encore passé.

2- Validation du dossier

La validation du dossier se fait sur rendez-vous. Les créneaux de rendez-vous sont ouverts à partir du 8 octobre 2024 jusqu'au 22 février 2025. Pour cela, sélectionnez "je prends rendez-vous" pour le dépôt du dossier.

Les frais de dossier de la procédure "Études en France" s'élèvent à **300€**, payables en euros et en espèces à la caisse de l'Institut français du Liban, le jour de la validation. Cette tarification couvre le traitement du dossier, la transmission des demandes aux universités via la plateforme, l'entretien pédagogique ainsi que l'attestation pré-consulaire, nécessaire à la demande de visa.

3. Entretien Pédagogique

Après la validation de votre dossier, il est obligatoire de passer un entretien pédagogique. Cet entretien se déroulera en ligne ou en présentiel. La transmission de votre dossier aux universités aura lieu suite à cet entretien

4. Choix définitif

Vous recevrez les réponses des établissements dans la section "réponses des établissements". Vous devez confirmer votre choix définitif dans l'onglet "je suis accepté" rubrique "projet d'étude" avant le 31 mai 2025.

5. Retrait de l'attestation pré-consulaire

Suite à la confirmation de votre choix définitif, présentez-vous personnellement à l'Espace Campus France pour retirer votre attestation pré-consulaire nécessaire à la demande de visa étudiant. Les journées dédiées au retrait de l'attestation vous seront communiquées ultérieurement.

6. Visa long séjour étudiant

La demande de visa se fait auprès du Consulat Général de France à Beyrouth. Pour faire une demande, prenez rendez-vous sur le site internet de TLS Contact. Pour plus de détails sur les différentes procédures, consultez les tutoriels mis à disposition en ligne sur le site de l'Ambassade de France au Liban ou le site de Campus France Liban.

Retrouvez-nous sur :

 www.liban.campusfrance.org

TESTS DE LANGUE

Pour toute information concernant les tests linguistiques (DELFL, TCF) et les cours de français, contactez le Centre de Langue de l'Institut français du Liban cdl.beyrouth@if-liban.com ou rendez-vous sur le site internet de l'IFL : institutfrancais-liban.com